



Acompte suite compromis versé en retard

Par **Visiteur**, le **04/07/2016** à **17:32**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente le 16 juin 2016. Je devais verser un acompte de 5% du montant du bien, soit 7500€, sous 10 jours soit avant le 26 juin 2016. J'ai eu des soucis avec la banque (la banque postale) qui plafonne les virements. J'ai dû donc effectuer plusieurs virements, dont le dernier est parti le 2 juillet. J'ai averti la notaire du retard, qui m'a dit que ce n'était pas problématique. Aujourd'hui je reçois un courrier recommandé m'informant de l'annulation de l'opération pour non respect des conditions légales. Pourtant, la totalité des 7500€ a été versée, dont une partie en retard à cause des plafonnements. Est-ce vrai que la vente peut être annulée par le vendeur sans frais ? Quels sont mes recours ?
Je vous remercie par avance de votre aide dans cette situation de déception intense.